

Union
Africaine



DOCUMENT FINAL

DE

L'ATELIER RÉGIONAL

SUR «LA PARTICIPATION, LA REPRÉSENTATION ET LA PROTECTION

DES FEMMES AUX PROCESSUS ÉLECTORAUX DANS LA RÉGION

DES GRANDS LACS»

Addis Abeba, 12-13 novembre 2019

1. Le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la région des Grands Lacs et le Département des affaires politiques de l'Union africaine (UA), en partenariat avec la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté des états d'Afrique australe (SADC), ont organisé un atelier régional sur «La participation, la représentation et la protection des femmes dans les processus électoraux dans la région des Grands Lacs» au siège de l'UA à Addis Abeba (Éthiopie) du 12 au 13 novembre 2019.

2. Ont participé à la réunion des hauts fonctionnaires venant les organes de gestion électorale (OGE) et les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire des Etats membres de la CIRGL et les signataires de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (Accord-cadre) à savoir : la République d'Angola, la République du Burundi, la République centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République du Kenya, la République du Rwanda, la République du Soudan, la République du Soudan du Sud, la République-unie de Tanzanie, la République d'Ouganda, la République de Zambie et l'Afrique du Sud.

3. Y ont également participé : des représentants des Nations Unies (ONU), de l'Union africaine (UA), de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs (CIRGL), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de la Communauté économique pour les États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de l'Institut électoral pour le développement durable en Afrique (EISA), du Centre européen d'appui électoral (ECES), de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES), de l'Institut international pour la démocratie et le système électoral (IDES), des organisations de la société civile et des responsables religieux (voir la liste des participants en annexe).

4. L'atelier visait à fournir une plateforme pour discuter de la faible participation des femmes aux processus électoraux et de ses causes profondes ; de la protection des droits des femmes tout au long du cycle électoral ; des mesures de prévention et de renforcement des capacités pour parvenir à la participation pleine, égale et significative des femmes aux processus électoraux.

Séance d'ouverture

5. L'atelier a été ouvert par S.E.Mme Minata Samate Cessouma, Commissaire de l'UA pour les affaires politiques ; M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, M. Zachary Muburi-Muita, Secrétaire exécutif de la CIRGL ; l'Ambassadeur Boubacar Issa, représentant le Secrétaire général de l'OIF, et S.E Mme Samba Panza, coprésidente, Femwise Africa et Madame Hannah Tetteh, Représentante spéciale des Nations Unies auprès de l'Union Africaine

6. L'atelier a porté sur les domaines thématiques suivants : (i) Cadres mondiaux et obstacles à la représentation et à la participation des femmes ; (ii) observation des élections dans la région des Grands Lacs ; (iii) sécurisation des processus électoraux ; (iv) élections sensibles à la dimension de genre ; (v) femmes dans les organes de gestion électorale ; (vi) rôle des femmes dans le règlement des différends électoraux.

7. Les diverses déclarations ont souligné l'importance de l'atelier dans la perspective des prochaines élections dans la région des Grands Lacs et insisté sur la nécessité d'assurer la participation pleine, égale et significative des femmes.

8. Les intervenants ont noté que des élections auront lieu dans trois États membres de la CIRGL en 2020 (Burundi, RCA, Tanzanie). Les participants ont appelé les États membres à garantir la protection et la participation des femmes aux prochaines élections. Les participants ont également appelé l'UA, l'ONU, la CIRGL et la SADC à poursuivre des initiatives conjointes de bons offices pour promouvoir un processus électoral inclusif qui garantisse les droits des femmes dans ces pays.

Cadre global

9. À l'issue de l'examen du cadre mondial, continental et régional, les participants ont noté que les progrès concernant la représentation des femmes aux postes électifs et nominatifs ont été lents, leur part dans les chambres basses du Parlement étant en moyenne de 24,3 %. Cette situation n'est pas à la hauteur des exigences en matière d'équilibre entre les sexes soulignées dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Au 1er janvier 2019, seulement 6,6 % des chefs d'État et 5,2 % des chefs de gouvernement étaient des femmes. Par rapport aux chiffres mondiaux, dans la région des Grands Lacs, la situation de la représentation des femmes dans les parlements est encourageante, avec une moyenne de 27 %.

10. Alors que certains pays ont adopté des mesures de discrimination positive, d'autres ont encore une représentation inférieure à 15 % des femmes dans les chambres basses. Tout en soulignant la nécessité d'efforts concertés pour s'attaquer aux obstacles qui entravent la représentation et la participation des femmes, leur accès à l'égalité des chances et leur participation égale aux processus électoraux et autres processus politiques ; les participants ont noté des tendances positives au Burundi, au Rwanda et en Ouganda.

Recommandations

- Encourager les États membres à entreprendre un audit des lois électorales qui tiennent compte de la dimension genre afin d'éclairer les réformes juridiques en faveur de cadres juridiques plus sensibles au genre.
- Entreprendre, par l'intermédiaire des différents fora de la CIRGL, un plaidoyer pour que tous les États membres ratifient sans réserve le Protocole de Maputo et en accélèrent l'application.

Représentation et participation des femmes

11. Les participants ont noté que les femmes étaient sous-représentées à tous les niveaux des processus électoraux, en raison de leurs capacités techniques et financières limitées et des problèmes de sécurité liés à la fragilité du contexte électoral.

Recommandations

- Encourager les États membres à entreprendre des interventions multisectorielles pour améliorer la sécurité électorale tout au long du processus électoral ;
- Encourager les États Membres à mettre davantage l'accent sur la qualité et non seulement sur la proportion de la participation des femmes et des jeunes à tous les aspects des élections, y compris à leur droit d'éligibilité ;
- Aider les partis politiques à élaborer et à mettre en œuvre des politiques d'égalité des sexes afin de s'attaquer au patriarcat, aux problèmes socio-économiques, à la violence contre les femmes en politique et aux autres obstacles à des élections libres et régulières ;
- Encourager les États membres à développer des programmes de formation pour les acteurs de sécurité sur la sécurité électorale sensible au genre avec l'appui des bureaux d'ONU Femmes et d'autres partenaires.

Élections

12. Les participants ont constaté une baisse importante de la participation électorale en raison d'un manque de confiance dans les processus électoraux. Il a également été observé que les élections ne sont pas nécessairement une garantie de la primauté de la démocratie. L'échec du dialogue politique, la recherche d'objectifs communs et de la réciprocité, et la judiciarisation concomitante des processus électoraux sont également des obstacles à la tenue d'élections crédibles.

Recommandations

- Les États Membres et les partenaires de développement doivent investir davantage dans le renforcement de la capacité des groupes d'observateurs citoyens à jouer un rôle de suivi sur des questions thématiques clés, notamment la participation des femmes et des jeunes ;
- Les groupes d'observation internationaux doivent revoir les lignes directrices et les outils existants en matière d'observation électorale (OE) afin de mettre davantage l'accent sur l'évaluation des groupes sociaux marginalisés (femmes, jeunes, personnes handicapées, etc.) ;
- La CIRGL doit travailler avec ONU Femmes et d'autres organismes régionaux à l'adoption de lignes directrices sur l'observation des élections qui tiennent compte de la dimension genre.

- L'UA et la CIRGL doivent élaborer une méthodologie de suivi post électorale pour s'assurer que l'OE est soutenue par des réformes concrètes visant à assurer une représentation et une participation significatives des femmes dans les structures décisionnelles en Afrique (équilibre entre quantité et qualité) ;
- Les partis politiques doivent institutionnaliser la démocratie au sein des partis, qui défendent l'égalité entre les sexes dans la sélection des dirigeants et la nomination des candidats ;
- Les groupes d'observateurs internationaux doivent plaider en faveur de la collecte et de la publication de données ventilées par sexe par les organes de gestion des élections afin d'améliorer la planification des élections.

Élections sensible à la dimension de genre

13. Les participants ont noté une baisse du financement de l'appui électoral. Il est donc particulièrement difficile pour les États d'assurer le financement des candidatures féminines.

14. La violence à l'égard des femmes en politique demeure un défi à la participation des femmes.

15. Les participants ont noté l'impact négatif de la couverture médiatique des femmes candidates et des responsables d'élections sur leur participation.

Recommandations

- Les États Membres doivent œuvrer à la création d'un fonds de démarrage ou d'un fonds spécial pour soutenir les candidatures féminines dans la région ;
- L'ONU, l'UA et les autres parties prenantes doivent formuler conjointement des programmes visant à aider les États Membres à promouvoir un environnement propice à la participation des femmes aux élections ;
- Les États Membres doivent revoir le cadre juridique des élections afin de lutter plus efficacement contre la violence à l'égard des femmes en politique ;
- L'UA, la CIRGL et d'autres partenaires internationaux doivent travailler avec les Organisations de la société civile (OSC) pour renforcer leur capacité à plaider en faveur d'élections non violentes ;
- Les États Membres doivent collaborer avec les organismes de réglementation des médias et les organisations de la société civile pour sensibiliser les médias à la prise en compte de la dimension genre dans les reportages électoraux et la surveillance des médias.

Femmes dans les organes de gestion des élections (OGE)

16. Les participants ont noté que la participation des femmes aux élections, en particulier dans les organes de gestion électorale, est entravée par des facteurs culturels et la persistance de stéréotypes sur les femmes en matière de leadership et de prise de décisions.

17. Les participants ont convenu de l'importance d'un audit sur la dimension genre dans les organes de gestion des élections pour renforcer le plaidoyer en faveur d'une meilleure représentation des femmes dans les organes de gestion électorale aux niveaux politique et technique.

Recommandations

- L'UA, en collaboration avec les organes de gestion des élections (OGE), doit envisager la mise en place d'un mécanisme d'examen par les pairs pour les OGE ;
- L'UA, la CIRGL, l'ONU et d'autres partenaires internationaux doivent encourager les États membres à adopter des politiques soucieuses de la dimension genre et entreprendre des réformes juridiques pour garantir une représentation minimale de 30% dans les OGE ;
- Les États membres doivent procéder à un audit indépendant de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les OGE sur base de textes de lois qui ont été créés par les Parlements et qui ont une obligation légale ;
- L'UA, en collaboration avec l'Association des autorités électorales africaines (AAEA) et les réseaux régionaux de l'OGE, doit promouvoir le travail en réseau pour les femmes dans les OGE en établissant un réseau de femmes administratrices électorales.

Femmes dans le règlement des différends électoraux

18. Absence d'un système approprié de règlement des différends pour les litiges électoraux

Recommandations

- Revoir les systèmes de règlement des différends électoraux afin de trouver des solutions appropriées sur base de dialogue de bonne foi, des objectifs communs et la réciprocité ;
- Protéger les élections et le pouvoir judiciaire de toute influence politique.

Mot de remerciement

A l'issue de l'atelier, le Président de la séance et les participants ont exprimé leur gratitude au Gouvernement éthiopien, à la Commission de l'Union africaine pour avoir accueilli cet important atelier, et aux garants de l'Accord-cadre pour la paix et la sécurité pour avoir convoqué et animé les travaux.

Fait à Addis Abeba

13 novembre 2019